

MAIRIE DE SURVILLE

Département de l'EURE – Arrondissement des Andelys

Canton de PONT DE L'ARCHE

☎ : 02.32.50.50.27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le onze mars le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Monsieur FORT Gildas - Maire*.

Date de Convocation : 27/02/2025

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Votants : 12

Présents :

Messieurs :

DOUTRELEAU Vincent - FORT Gildas – MAUGER Bastien - MAUGER Marcel – PETEL Bertrand
– ROBERT Bruno - THIFAGNE Guillaume – VAN LOYEN Fabien

Mesdames :

CHIBOURG Florence - HACZYK Jessica – LEGOUX Valérie –

Pouvoir AUGNET Corinne à HACZYK Jessica

Absente : OVIDE Nadège

Secrétaire de séance :

M MAUGER Bastien

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Fonctionnement

Prévu en Dépenses :	561 616.32€	réalisé :	481 622.68€
Prévu en Recettes :	561.616.32€	réalisé :	516 793.51€

Excédent : 263 147.39€ avec report 2023

Investissement

Prévu en Dépenses :	219 120.43€	réalisé :	119 969.49 €
Prévu en Recettes :	219 120.43€	réalisé :	86 934.42 €

Excédent : 56 115.34€ avec report 2023

EXCEDENT DE RESULTAT : 319 262.73€

Monsieur le Maire se retire, le Conseil Municipal, sous la présidence de M ROBERT Bruno, adopte à 11 voix Pour et 1 Abstention le Compte Administratif 2024 de la Commune.

COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections Budgétaires et Budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, *n'appellent ni observation ni réserve de sa part.*

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	89 150,41
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	227 976,56

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	33 035,07
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	35 170,83

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	263 147,39
---	------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure relatives à la confection du Budget 2025

Vu le Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

A L'UNANIMITE

D'arrêter le Budget Primitif 2025 de la Commune de Surville qui s'équilibre

en Fonctionnement :

en Investissement :

Dépenses : 638 219.18 €
Recettes : 638 219.18 €

Dépenses : 123 435.65€
Recettes : 123 435.65€

Le Conseil municipal, à 12 Voix Pour, décide d'affecter le résultat suivant sur le Budget 2025.

TAUX D'IMPOSITION 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 10 Pour ; 1 Contre, décide les taux suivants pour l'année 2025.

Taxe Foncier Bâti :	41.52%
Taxe Foncier Non Bâti :	53.10 %
Taxe d'habitation	9.61%

SUBVENTIONS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour et 1 Abstention des présents d'octroyer les subventions suivantes d'un montant global de 8 550 € pour l'année 2025 :

Anciens Combattants	250 €
Comité des fêtes de Surville	2500 €
Coopérative scolaire	300 €
Gym volontaire Surville	700 €
RCMS La Haye Malherbe/Surville	1 500 €
Les Cheveux d'Argent	500 €
Prévention Routière	100 €
CFA Val de Reuil	150 €
Les restos du Coeur	120 €
Les Charitons	400 €
Souvenir Français	30 €
EPIREUIL	250 €
Jojo Pétanque	250 €
Jeep Normande	1 000 €
USEP/ COOPERATIVE SCOLAIRE	500€

PARTICIPATION DES HORS COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2024/2025

Conformément aux termes de la Délibération n°269-09-1990.

Considérant les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents fixe le coût de Fonctionnement pour l'année scolaire 2024/2025 à 1 088.51 € (soit + 2%) par enfant scolarisé à Surville mais non domicilié sur la Commune.

PARTICIPATION DES HORS COMMUNES AUX FRAIS DE CANTINE 2024-2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le déficit de la Cantine.

Considérant le nombre d'enfants hors Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de facturer ce déficit au prorata du nombre d'enfants et de repas par Commune. (Déficit : 35 047 € - Nombre de repas total : 6 864 Nombre de repas hors Commune : 1 287 (La Haye le Comte ; Le Mesnil Jourdain ; Louviers ; Canappeville ; Surtauville ; Criquebeuf la Campagne ; Quatremare ; Ecquetot et Mandeville) soit un cout de 736.45€ par enfant.

Séance levée à 00H35

Le Maire
Gildas FORT

